

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 13 mars 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de mars deux mille dix-sept à dix-huit heures trente-six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-02-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 16.1 intitulée :

« Finances

Financement de la dépense relative au déficit de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 de la Société de transport de Lévis
Document d'aide à la décision FIN-2017-005 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Appui pour le *Mois des rêves* de la fondation Rêves d'enfants »

« Comité exécutif

Demande au gouvernement du Canada de réviser l'octroi des contrats de construction de navires de la Garde côtière canadienne pour en attribuer à Chantier Davie Canada inc. »

« Comité exécutif

Proclamation de la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* »

« Comité exécutif

Proclamation de la *Journée internationale de la francophonie* »

« Infrastructures

Financement de la dépense relative aux travaux de réfection et de modification de l'intérieur de l'immeuble de l'hôtel de ville (sinistre du 31 décembre 2016 survenu dans l'immeuble situé au 2175 chemin du Fleuve)
Document d'aide à la décision INF-BI-2017-007 »

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0238, rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision URBA-2017-023 »

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camion de cuisine)

Document d'aide à la décision URBA-2017-087 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-74 modifiant le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Document d'aide à la décision BP-2017-006 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-16

Signature du livre d'or par monsieur Gilles Gosselin

La Ville invite monsieur Gilles Gosselin à signer le livre d'or de la Ville pour souligner sa contribution au rayonnement de la culture québécoise depuis plus de cinquante ans.

CV-2017-02-17

Texte en hommage à monsieur Gilles Gosselin

Les membres du conseil de la Ville souhaitent entériner le texte préparé par monsieur Odina Desrochers en hommage à monsieur Gilles Gosselin qui se lit comme suit :

« Bienvenue à l'hôtel de ville de Lévis. Nous sommes tous ici pour rendre hommage à un homme qui cultive depuis 50 ans sa passion pour la musique, ardent ambassadeur de du folklore québécois, « monsieur » Gilles Gosselin.

Lors du déjeuner carnavalesque, à Lévis, j'ai été heureux de revoir notre ami Gilles, vendredi le 3 février dernier.

Gilles a été associé à plusieurs événements connus au Québec, le Festival de la chasse de la Tuque, le Festival de L'Oie Blanche à Montmagny, le Carnaval souvenir de Chicoutimi et le Carnaval de Québec, et ses engagements ont franchi les frontières du Québec alors qu'il a participé à des festivals en Ontario et même jusqu'au Manitoba pour le Festival du voyageur. Il a été également un pionner en Floride au Starting Point, à Hollywood Beach à Miami. Il a même été surnommé le Wellie Nelson du Québec.

Qui est Gilles Gosselin, un homme marié avec sa tendre Monique. Il est le père de deux enfants, Carole et Mathieu et grand-père de quatre petits-enfants. Il est un bricoleur averti.

Gilles est né à Saint-Jean-Chrysostome dans le rang Bélair, près de l'aéroport. Dès l'âge de 4 ans, il voulait devenir musicien, très tôt il est devenu un adepte de la musique à bouche, qu'il a eu alors qu'il n'avait que 7 ans.

Plus tard, il s'est impliqué dans l'épicerie familiale, pour devenir le boucher du village de Saint-Jean-Chrysostome, mais quelques années plus tard, il a dû céder sa place aux supermarchés d'alimentation.

Revenons à la fin des années 60, Gilles était le batteur et la voix du groupe les Men-X à la populaire Hôtel Le Phil-Ray de Laurier-Station qui accueillait des centaines de jeunes les fins de semaine à cette époque.

En 1990, il se retrouve derrière le micro de CFLS-FM, où comme animateur durant plusieurs années, il transmet à son auditoire sa passion et son amour pour le folklore québécois.

Il est devenu ensuite le chansonnier et l'animateur à l'Érablière du Cap, situé à Bernières, pendant de nombreuses années. Après le temps des sucres, il était invité à donner des spectacles à plusieurs groupes de touristes américains.

Il a fait la première partie de nombreux spectacles dont Hi Ha Tremblay, Claude Dubois, Willie Lamothe et la Bottine souriante.

Il a fait de nombreuses apparitions à la télévision dont la Soirée canadienne, à l'émission de Michel Louvin, Les démons du midi, animé par les regrettés Gilles Latulippe et Suzanne Lapointe et j'en passe.

Il a aussi composé de nombreuses chansons thème dont celle du Festival de L'Oie Blanche de Montmagny, celle du Festivent, l'une au Carnaval de Québec et la chanson thème du 125^e de Saint-Jean-Chrysostome.

En 2011, il a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour son apport à la musique folklorique et au patrimoine québécois.

Permetts-moi de te féliciter pour ton œuvre musical.

Je profite de l'occasion pour souligner la présence de son fils, Mathieu, qui dans le cadre de sa maîtrise à l'Université Laval, a créé un spectacle pour rendre hommage à notre ami Gilles. Tout un défi pour lui, mais il est aussi talentueux et audacieux que son père.

Accueillons notre ami Gilles Gosselin et sa famille. »

En conséquence,

Il est proposé par le maire Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

D'entériner ce texte afin de rendre hommage à monsieur Gilles Gosselin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-18

Félicitations à monsieur Gilles Gosselin

ATTENDU que monsieur Gilles Gosselin est depuis plus de 50 ans un folkloriste, un musicien, un interprète, un auteur compositeur et un animateur télévisien reconnu par ses pairs et par le public ;

ATTENDU que cet artiste, natif du secteur Saint-Jean-Chrysostome, a choisi de perpétuer la tradition musicale québécoise en y ajoutant une touche folklorique unique ;

ATTENDU que monsieur Gosselin a participé à des festivals et des spectacles partout au Québec, en Ontario, dans les provinces maritimes et aux États-Unis ;

ATTENDU que cet artiste a collaboré au rayonnement de la riche histoire du Québec en traditions et en chansons ;

ATTENDU qu'en 2011, il a reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec pour son apport à la musique folklorique et au patrimoine québécois ;

ATTENDU que par l'étendue de son œuvre, monsieur Gosselin fait partie des grands ambassadeurs et ambassadrices télévisiens de la culture québécoise ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Gilles Gosselin pour sa carrière exceptionnelle de musicien, d'interprète, d'auteur compositeur, de folkloriste et d'animateur, source de fierté et d'inspiration pour la population télévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-19

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-02-20

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-21

Félicitations au Collège de Lévis

ATTENDU que cette année, le Collège de Lévis célèbre le 100^e anniversaire de l'Association des anciens et des anciennes du Collège de Lévis et le 40^e anniversaire de la Fondation Collège de Lévis ;

ATTENDU que l'Association des anciens et des anciennes du Collège de Lévis vise à rapprocher les anciens élèves de ce collège et que cette association a notamment collaboré à la construction dans les années 20 d'une nouvelle aile, actuellement l'aile des classes, grâce à une campagne de financement ;

ATTENDU que la Fondation Collège de Lévis a toujours appuyé financièrement les projets éducatifs du Collège de Lévis afin de lui permettre de relever les nombreux défis du milieu de l'enseignement privé et du monde de l'éducation et que, depuis sa création, la fondation a remis 7 500 000 \$ au collège pour l'atteinte de ses objectifs ;

ATTENDU que la fondation participe également et de façon très active au programme de bourses aux élèves ;

ATTENDU que pour souligner ces deux importants anniversaires, plusieurs activités sont proposées aux anciens et aux élèves actuels du collège en guise de célébration ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De féliciter le Collège de Lévis pour le 100^e anniversaire de l'Association des anciens et des anciennes du Collège de Lévis et pour le 40^e anniversaire de la Fondation Collège de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-22

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 février 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 février 2017 est déposé.

CV-2017-02-23

Démarche d'optimisation de la Direction de l'approvisionnement

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter la nouvelle structure de la Direction de l'approvisionnement, dans le cadre de la démarche d'optimisation, et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à cette direction, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-24

Démarche d'optimisation au Centre 9-1-1 de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter la structure administrative, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-005, et d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre requis dans le cadre de la démarche d'optimisation au Centre 9-1-1 de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-25

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2017-16-59

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

 Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

CV-2017-02-26

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2017-16-60

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

 Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

CV-2017-02-27

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2017-16-61

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

 Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

CV-2017-02-28

Renouvellement de l'adhésion à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2017-080](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De renouveler l'adhésion de la Ville à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches pour l'année 2017, pour la somme de 12 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-29

Financement de la dépense additionnelle relative aux activités d'animation de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue

[Document d'aide à la décision ENV-2017-010](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De financer la dépense additionnelle relative aux activités d'animation de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue, au montant maximal de 10 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-30

Transaction relative à la réhabilitation d'une partie du lot 3 020 424 du cadastre du Québec à intervenir avec l'Administration portuaire de Québec (secteur de l'Anse Gilmour)

[Document d'aide à la décision ENV-2017-011](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure la transaction relative à la réhabilitation d'une partie du lot 3 020 424 du cadastre du Québec à intervenir avec l'Administration portuaire de Québec et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-31

Financement de la dépense relative à des travaux de réfection de passages à niveau

[Document d'aide à la décision INF-2017-007](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative aux travaux de réfection de trois passages à niveau, au montant maximal de 197 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-32

Services professionnels relatifs aux travaux de construction de liens routiers et d'un viaduc reliant la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur) à la rue de l'Aréna (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-003-R-3](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'amender le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs aux travaux de construction de liens routiers et d'un viaduc reliant la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur) à la rue de l'Aréna (secteur Saint-Nicolas), attribué le 7 septembre 2010, par la résolution CV-2010-08-87, à WSP inc., afin d'établir le montant estimé de ce contrat à 1 294 217,26 \$, avant TPS et TVQ, relativement au lot 1 seulement concernant la structure du viaduc et des approches, en conformité à la proposition datée du 23 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-33

Addenda à la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-028](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De transmettre un addenda à l’avis donné par la résolution CV-2016-20-09 et de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lien avec la demande d’exclusion d’une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec, d’une superficie correspondant à 0.0488 hectare pour lot 1 962 938 et de 0.3182 hectare pour le lot 2 849 450 de ce cadastre.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-02-34

Adoption de la *Déclaration de bibliothèques québécoises*

[Document d’aide à la décision DVC-BIB-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D’adopter la *Déclaration de bibliothèques québécoises*, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-004.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-02-35

Financement de la dépense relative aux projets d’aménagement de jeux d’eau et décret de travaux

Document d’aide à la décision DVC-EQR-2017-001

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative aux travaux pour les projets d’aménagement de jeux d’eau au montant indiqué à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2017-001, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-02-36

Proclamation de la *Semaine nationale de la santé mentale*

[Document d’aide à la décision DVC-SOC-2017-011](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De proclamer la *Semaine nationale de la santé mentale* et d’inviter les citoyennes et citoyens à poser des gestes concrets pour favoriser une bonne santé mentale, de même que de décréter cette semaine du 1^{er} au 7 mai 2017.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-02-37

Aide financière à la Maison des aînés

Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-012

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder à la Maison des aînés une aide financière de 55 879 \$ pour l'année 2017, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-38

Avenant à l'entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace à intervenir avec la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace à intervenir avec la Ville de Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-39

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2016

[Document d'aide à la décision FIN-2017-007](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2016 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-02-40

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 8 mars 2017

[Document d'aide à la décision FIN-2017-008](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 13 000 000 \$, datée 8 mars 2017, est déposé à titre d'information.

CV-2017-02-41

Renouvellement des mandats de deux membres du conseil de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2017-071](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renouveler les mandats des membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin et Fleur Paradis au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-42

Modification de la résolution CV-2012-06-22 « Échange d'une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis) contre une partie du lot 2 154 328 de ce cadastre (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) »

[Document d'aide à la décision DEV-2017-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2012-06-22 « Échange d'une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis) contre une partie du lot 2 154 328 de ce cadastre (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) » par la suppression, au premier alinéa, des mots « Conditionnellement à l'obtention par la Commission scolaire des navigateurs de l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la cession du lot 5 490 125 du cadastre du Québec au plus tard le 31 décembre 2012 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-43

Addenda à l'entente relative au Fonds de développement des territoires et modification à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et modification de cette politique

Document d'aide à la décision DEV-2017-037

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'addenda à l'entente relative au Fonds de développement des territoires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-037, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De modifier la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, par le remplacement de la clause 2, par celle jointe en annexe B à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-44

Aide financière aux organismes de revitalisation et attentes signifiées à ces organismes pour l'année 2017

[Document d'aide à la décision DEV-2017-046](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 37 989 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, à la Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, laquelle étant payable à chaque organisme au plus tard le 31 mars 2017 et représentant le second versement de l'aide financière annuelle à leur être versée en 2017, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

D'entériner également les attentes à être signifiées à ces organismes pour 2017, telles qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2017-046.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-45

Cession du contrat pour la fourniture d'analyses environnementales d'échantillons de sols et d'eau pour divers projets municipaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-039](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la cession du contrat pour la fourniture d'analyses environnementales d'échantillons de sols et d'eau pour divers projets municipaux (appel d'offres 2014-50-42), attribué le 7 juillet 2014, par la résolution CV-2014-06-33, à Exova Canada inc., à l'entreprise cessionnaire Test environnementaux eurofins Canada inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-46

Dépôt de listes de contrats au 31 octobre 2016

[Document d'aide à la décision APP-2017-044](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2016 sont déposées, à titre d'information :

- ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✧ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2016, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2017-02-47

Dépôt de listes de contrats au 30 novembre 2016

[Document d'aide à la décision APP-2017-045](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2016 sont déposées, à titre d'information :

- ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 novembre 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 novembre 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✧ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 novembre 2016, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2017-02-48

Dépôt de listes de contrats au 31 décembre 2016

[Document d'aide à la décision APP-2017-046](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2016 sont déposées, à titre d'information :

- ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✧ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- ☆ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 décembre 2016, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2017-02-49

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'échantillonnage et la caractérisation des émissions atmosphériques et suivi de bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2017-055](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'échantillonnage et la caractérisation des émissions atmosphériques et suivi de bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions de l'incinérateur (appel d'offres 2017-55-01), à Consulair inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 256 540 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-50

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H0265 à même une partie de la zone L0270, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0265 à même une partie de la zone L0270.

CV-2017-02-51

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (camions de cuisine et évènements)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet d'exiger un certificat d'autorisation pour la tenue de certains événements (fête foraine, cirque, festival ou autre événement similaire) et pour les camions de cuisine, de même que de prévoir la documentation qui doit être déposée à ces fins.

CV-2017-02-52

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-85 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme (camions de cuisine et événements)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-85 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'exiger un tarif pour les camions de cuisine et pour les fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires.

CV-2017-02-53

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de trois zones résidentielles pour permettre le développement résidentiel Le bourg du Petit Saint-Jean et modification de la marge de recul avant minimale dans la zone H0933, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-056](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer les zones H0935, H0937 et H0938 à même les zones H0930, H0931 et une partie des zones H0933 et H0800, d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées dans la zones H0935, les habitations bifamiliales jumelées et multifamiliales isolées de 4 à 6 logements dans la zone H0937 et les habitations unifamiliales isolées dans la zone H0938, de prévoir des normes applicables à tous ces usages et une densité résidentielle nette minimale devant être respectée dans ces trois nouvelles zones, de même que de modifier la marge de recul avant minimale dans la zone H0933.

CV-2017-02-54

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H0265 à même une partie de la zone L0270, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-009](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-55

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de trois zones résidentielles pour permettre le développement résidentiel Le bourg du Petit Saint Jean et modification de la marge de recul avant minimale dans la zone H0933, secteur Saint Étienne de Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-056](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-87 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-056

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-56

Adoption du Règlement RV-2017-16-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2017-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-16-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-57

Adoption du Règlement RV-2016-16-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (complexe résidentiel pour retraités et retraitées Quartier Sud, zone M1061, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-018](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de ne plus exiger, dans la zone M1061, qu'une superficie de plancher d'au moins 750 mètres carrés située dans les parties du bâtiment situées le plus près de la rue de Courchevel, soit par l'ensemble des usages non résidentiels, et que cette superficie totalise une largeur d'au moins 60 mètres en bordure de la rue ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2016-16-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-03.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-58

Adoption du Règlement RV-2016-16-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2803, secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-020](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de RV-2016-16-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H2803 à même une partie de la zone H2794, d'y autoriser les habitations unifamiliales isolées, jumelées et en rangée et de prévoir des normes applicables à ces usages, ainsi qu'une densité résidentielle nette minimale devant être respectée ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-16-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-04.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-59

Adoption du Règlement RV-2016-16-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4, débit d'essence, dans la zone C0946, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-022](#)

ATTENDU QU'une copie du projet Règlement RV-2016-16-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre le groupe d'usages C4, débit d'essence, dans la zone C0946 et de prévoir des spécifications applicables à ce groupe d'usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2016-16-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-60

Appui pour le *Mois des rêves* de la fondation Rêves d'enfants

ATTENDU que La Fondation Rêves d'enfants, organisme de bienfaisance unique au Canada, en partenariat avec la Croix-Bleue, aide les familles et les communautés en permettant aux enfants atteints d'une maladie grave ou menaçant leur vie de réaliser leur plus grand rêve ;

ATTENDU que chaque rêve réalisé procure des moments de joie qui soulagent la douleur de l'enfant malade, donne un répit à sa famille et, à travers ce rêve porteur d'espoir, permet aux professionnels de la santé et aux communautés d'établir des liens solides entre eux ;

ATTENDU que depuis 1984, la Fondation Rêves d'enfants a accordé près de 25 000 rêves à des enfants canadiens vivant avec une maladie qui menace leur vie, dont 7 500 enfants seulement au Québec ;

ATTENDU que chaque rêve représente une aventure unique, préparée avec soin pour répondre aux attentes de chacun des enfants ;

ATTENDU que pour un enfant gravement malade, la réalisation de son plus grand rêve est un projet porteur auquel lui et sa famille s'accrochent et leur permet d'entrevoir l'avenir de façon positive ;

ATTENDU qu'il est important de souligner le travail d'une fondation de chez nous, la Fondation Rêves d'enfants, qui donne la possibilité aux enfants gravement malades de réaliser leur plus grand rêve ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De proclamer le mois de mars, le *Mois des rêves*, et d'appuyer la *Fondation Rêves d'enfants* dans son désir de faire naître l'espoir dans la vie d'un enfant malade et de sa famille tout en encourageant la population à accorder généreusement son appui à cette cause chère à la Ville et aux membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-61

Demande au gouvernement du Canada de réviser l'octroi des contrats de construction de navires de la Garde côtière canadienne pour en attribuer à Chantier Davie Canada inc.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a octroyé, en octobre 2011, une série de contrats de construction navale totalisant 33 milliards de dollars qui n'ont bénéficié qu'aux chantiers Seaspan, de Vancouver en Colombie-Britannique, et Irving, d'Halifax en Nouvelle-Écosse, et que Chantier Davie Canada inc., de Lévis au Québec, en a été exclu;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a également octroyé à ces chantiers, en octobre 2013, sans appel d'offres, un contrat de 10 navires additionnels pour la Garde côtière canadienne;

ATTENDU que les capacités de production de ces chantiers ont été surestimées, ce qui a entraîné des délais et des coûts supplémentaires pour la construction des navires;

ATTENDU que le gouvernement du Canada fait face à des besoins pressants de navires pour la Garde côtière;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. pour la construction d'un brise-glace polaire de classe 2, le Montcalm, et de deux bateaux hauturiers pour la Garde côtière canadienne, déposée le 24 février 2016, se justifie par le fait que Chantier Davie Canada inc. est non seulement le plus grand chantier maritime au Canada, mais également le plus ancien constructeur naval en activité au pays;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. propose une série de solutions avantageuses pour le gouvernement du Canada en permettant la livraison de certains navires plusieurs années à l'avance à des coûts moindres;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. permettrait de consolider 400 emplois et d'en créer 1 500 autres;

ATTENDU que l'octroi de contrats à Chantier Davie Canada inc. assurerait une plus grande équité dans la répartition des contrats de construction navale accordés par le gouvernement du Canada aux entreprises canadiennes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander, à nouveau, au gouvernement du Canada de revoir sa décision d'attribuer tous les contrats pour la construction des navires de la Garde côtière canadienne aux chantiers Seaspán, de Vancouver en Colombie-Britannique, et Irving, d'Halifax en Nouvelle-Écosse, et de considérer l'offre soumise à cet effet par Chantier Davie Canada inc., de Lévis au Québec.

De transmettre copie de la présente résolution à L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, madame Dominique Vien, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et ministre responsable du Travail, monsieur Steven Blaney, député Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, L'honorable Marc Garneau, ministre des Transports du Canada, monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Alen Bowen, chef de la Direction du Chantier Davie Canada inc., et monsieur Raphaël Jobin, président du syndicat des travailleurs du Chantier naval de Lauzon inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-62

Proclamation de la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle*

ATTENDU que la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* se tient du 12 au 18 mars partout en province ;

ATTENDU que cette semaine sert à parler de la déficience intellectuelle et de l'inclusion ;

ATTENDU que cette importante semaine québécoise vise à sensibiliser la population et à démystifier la déficience intellectuelle ;

ATTENDU qu'elle souhaite également à mettre en lumière nos ressemblances et ainsi favoriser l'inclusion de ces personnes ;

ATTENDU que partout en province, les associations travaillant en déficience intellectuelle organiseront des activités permettant à la population de se rapprocher des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et de briser les préjugés ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* et d'appuyer toutes les initiatives lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-63

Proclamation de la *Journée internationale de la francophonie*

ATTENDU que la *Journée internationale de la Francophonie*, présentée par l'Organisation internationale de la Francophonie, est célébrée à travers le monde à tous les 20 mars;

ATTENDU que la Ville souligne chaque année la langue française durant tout le mois de mars en présentant une programmation riche et variée d'activités culturelles dans le cadre de la *Francofête*;

ATTENDU que la population lévisienne démontre un grand attachement à la vitalité de la langue française et à sa mise en valeur;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la journée du 20 mars 2017, la *Journée internationale de la francophonie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-64

Financement de la dépense relative aux travaux de réfection et de modification de l'intérieur de l'immeuble de l'hôtel de ville (sinistre du 31 décembre 2016 survenu dans l'immeuble situé au 2175, chemin du Fleuve)

[Document d'aide à la décision : INF-BI-2017-007](#)

Il est proposé par le conseiller le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative aux travaux de réfection et de modification de l'intérieur de l'immeuble de l'hôtel de ville au montant maximal de 385 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-65

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0238, rue du Sextant, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-023](#)

Il est proposé par le conseiller le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller le conseiller Clément Genest

D'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-00-96

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-66

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (camion de cuisine)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-087](#)

Il est proposé par le conseiller le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-16-72, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-67

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-74 modifiant le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

[Document d'aide à la décision BP-2017-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-74 modifiant le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement a pour objet de supprimer une définition et d'en ajouter deux autres, d'abroger l'article 14 relatif à l'interprétation des plans, d'abroger l'article 15 relatif aux conditions requises pour conclure une entente avec la Ville, d'abroger l'article 16 relatif à la notion de densité brute moyenne, d'apporter des modifications concernant les charges financières partagées pour certains travaux, d'apporter une modification afin de changer un critère pour la détermination du coût de réalisation des travaux, d'apporter des modifications à certains éléments contenus dans le tableau 1 relatif aux seuils au-delà desquels certains travaux municipaux sont considérés comme surdimensionnement, de modifier des modalités relatives à certaines garanties financières exigées, d'actualiser le nom d'un ministère et de l'une des directions de la Ville, d'apporter certaines précisions concernant les travaux municipaux à être cédés à la Ville et enfin, la suppression des Annexe A et B du règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-68

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2017-02-69

Félicitations à *Les Voix du Littoral* et à madame Vicky Talbot

ATTENDU que *Les Voix du littoral* sont une force dans laquelle chacun puise et transmet bonheur et espoir ;

ATTENDU le désir d'apporter le réconfort aux personnes en fin de vie et à leur famille ;

ATTENDU que l'ensemble vocal de la Maison de soins palliatifs du Littoral s'unit dans un engagement fort, afin de construire ensemble le *Concert bénéfice des gens d'ici* tenu le 12 mars 2017 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par à l'unanimité

De féliciter *Les Voix du Littoral* et madame Vicky Talbot pour l'excellence de l'organisation et leur professionnalisme dans le cadre du *Concert bénéfice des gens d'ici*, tenu le 12 mars 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-70

Félicitations à monsieur Michel Gagné, président du Centre de plein air de Lévis et à son équipe

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par à l'unanimité

De féliciter monsieur Michel Gagné, président du Centre de plein air de Lévis ainsi que son équipe pour l'excellent travail accompli dans le cadre des activités de la saison hivernale 2016-2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-02-71

Félicitations au Club Lions de Charny inc.

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par à l'unanimité

De féliciter le Club Lions de Charny inc. pour les activités tenues dans le cadre de son 50^e anniversaire d’existence ainsi que de son soutien auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-02-72

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-02-73

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

À 20 heures 26, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
